

Fiche opération **RENATURATION DE LA BRAGUE**.Biot - 06



2015 Crue exceptionnelle Avenant au PAPI de la CASA

2023 Début des travaux du Hameau de la Brague

Plan-guide de la basse vallée de la Brague et opérations de renaturation

Début des travaux de prospection et restauration de berges

2022 Approbation des PPRI révisés

Contexte

Le 3 octobre 2015, les communes de zone côtière entre Fréjus (83) et Nice (06), dont Biot, font face à un important épisode pluvial méditerranéen. Les intensités pluviométriques enregistrées battent de nouveaux records. Les plus petits bassins versants, comme le Riou, l'Argentière, la Grande Frayère et la Brague connaissent des crues de périodes de retour supérieures à 100 ans et le cumul des précipitations atteint jusqu'à 100 mm en moins de 2h dans certaines communes.

La violence de cet épisode exceptionnel entraîne une révision des dispositifs de secours, de gestion de crise ainsi que l'adaptation des aménagements urbains dans la prise en compte du risque inondation.

Outils mobilisés : gestion du risque inondation sur le secteur de la plaine de la Brague

- L'État, en concertation avec les collectivités, définit ce qui est interdit et ce qui peut être réalisé sous conditions dans la plaine de la Brague. Il révise les PPRI* en vigueur depuis 1998.
- L'étude de réaménagement hydraulique et de requalification environnementale de la Brague : lancée avant l'épisode de 2015, l'étude a été réorientée pour fixer des objectifs plus ambitieux sur le long terme. Les premiers travaux font l'objet d'un avenant au PAPI* de la CASA*.

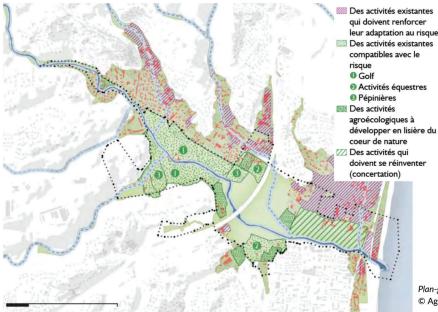
ACTEURS DU PROJET

Parties prenantes L'Etat, la CASA*, la Commune de Biot, le SMIAGE*, l'Agence de l'eau



© EnvirobatBDM

- La CASA met en œuvre une Déclaration d'utilité publique (DUP) afin d'acquérir les berges de la Brague pour leur restauration et entretien.
- Rédaction d'un plan-guide d'aménagement et de développement durable de la plaine de la Brague en vue d'être intégré sous forme d'OAP* dans les PLU* de Biot et d'Antibes.
- Etude des **Espaces de bon fonctionnement (EBF)** des cours d'eau.
- Mobilisation du fonds Barnier pour le rachat/démolition d'habitats très vulnérables où des reconversions s'imposent.
- Mise en place d'une taxe GEMAPI* pour financer les opération de lutte contre les inondations et la gestion des milieux aquatiques.
- **Révision du SCoT*** afin d'intégrer des orientations sur la plaine de la Brague.



OBJECTIFS DU PLAN-GUIDE

Améliorer le **fonctionnement hydraulique et écologique** de la Brague et de ses affluents.

Identifier les **activités et usages** possibles en **adéquation avec le risque** inondation.

Renaturer la plaine de la Brague et se réapproprier les berges de la Brague.

Plan-guide d'aménagement et de développement durable © Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes (source : © IGN - BD Topo 06)

*SMIAGE = Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau / *PPRI = Plan de prévention du risque inondation / *PAPI = Programme d'actions de prévention des inondations / *CASA = Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis / *OAP = Orientation d'aménagement et de programmation / *PLU = Plan local d'urbanisme / *GEMAPI = Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (compétence confiée aux intercommunalités) / *SCOT = Schéma de cohérence territoriale

L'exemple du hameau de la Brague

LE MÉANDRE DE LA BRAGUE

Restauration hydromorphologique du méandre de la Brague

La restauration hydromorphologique consiste à **redonner au cours d'eau un espace suffisant** et nécessaire pour son bon fonctionnement. L'objectif est de permettre les **dynamiques naturelles du cours d'eau** qui, au fil des crues voit ses méandres évoluer par érosion d'un côté, dépôt de sédiments de l'autre, et parfois jusqu'à changer son chemin à la suite de fortes crues.

Ce type de réaménagement participe à une **gestion intégrée des eaux pluviales en milieu urbanisé**, en proposant des solutions fondées sur la nature et qui se rapprochent le plus possible d'un fonctionnement naturel. Ainsi, la **mutation d'usage**, de zone résidentielle à zone submersible, permet de contenir les forts débits du cours d'eau lors d'importantes pluies sans impacter la vulnérabilité du territoire.

Renaturation de la ripisylve

La ripisylve, formation de plusieurs strates végétales située entre le cours d'eau et milieu terrestre, participe à la **protection de la biodiversité et favorise la résilience des milieux aquatiques.** La renaturation des berges jouera donc plusieurs fonctions : corridor écologique pour la faune et support d'une diversité d'habitats, stabilité des berges, auto-épuration du milieu, limitation du réchauffement des eaux issu du rayonnement solaire...

La multifonctionnalité des espaces

Le réaménagement de ces différentes zones s'est également traduit par la volonté d'adapter les activités humaines au fonctionnement naturel des cours d'eau, sans pour autant les supprimer. On parle alors de multifonctionnalité des espaces. De cette manière, le hameau de la Brague :

- Permet de gérer un partie du risque inondation en créant une zone submersible temporairement
- Vise à sensibiliser les usagers et habitants à la culture et la mémoire du risque, c'est-à-dire à développer la place du risque dans les représentations mentales collectives de la population afin qu'ils adoptent des comportements appropriés face au risque
- Propose un parcours piéton qui s'intègre dans le prolongement du cheminement prévu tout au long de la Brague et participe ainsi à développer des pratiques de loisir pour les habitants
- Joue le rôle de véritable îlot de fraîcheur en milieu urbanisé de part la présence de l'eau (cours d'eau, évapotranspiration...) et d'espaces de détente ombrés.



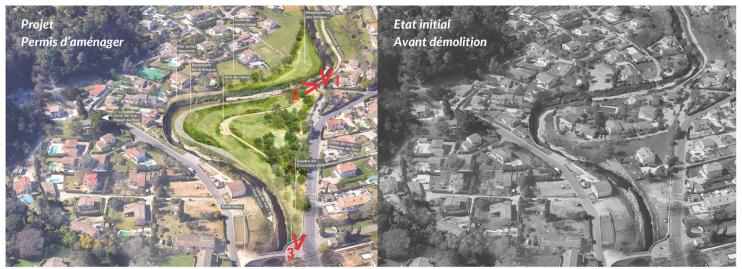




PHOTOS DU PROJET EN CHANTIER

Septembre 2024

© EnvirobatBDM



© Perrin Architectures